

BRUEIL-EN-VEXIN

Un village à vivre

A Brueil-en-Vexin, le 2 septembre 2021.

Chers parents,

Soleil ou pas, je souhaite une bonne rentrée à tous :

- Aux élèves, qui après quelques semaines de vacances, ont bien grandi, ont pris de bonnes résolutions ;
- Aux parents, qui espèrent certainement que l'on puisse s'engager sur une année « normale » ;
- Aux enseignantes, Audrey, Laure et Aurélie, pour qui il n'est pas facile de bien anticiper le programme, compte tenu des aléas de l'année dernière et de l'année à venir ;
- Au personnel communal, Nathalie et Doris.

Nous sommes tous optimistes pour espérer une période scolaire où les contraintes sanitaires n'alourdissent pas trop l'organisation quotidienne, même si, bien sûr, il faut respecter le minimum exigé : aujourd'hui encore : port du masque (à partir du CP) et lavage des mains régulièrement.

À la cantine, nous proposerons dans un premier temps 3 services : un service par groupe classe. Selon l'évolution nous reviendrons ou pas sur deux services.

Comme à chaque rentrée nous invitons parents et élèves à lire et à signer le règlement du restaurant scolaire pour amener leurs enfants à le respecter. Celui-ci vous sera transmis et sera également disponible en ligne sur le site de la mairie <https://www.brueil-en-vexin.fr/jeunesse-famille/espace-famille/>.

Le règlement destiné à l'élève sera lu avec les parents et signé par lui-même afin de s'engager à le respecter. Il devra être collé dans le cahier de correspondance.

Vous trouverez également sur le site du village, l'onglet « Espace Famille », un espace qui vous donnera toutes les dernières actualités et informations relatives à l'école, la cantine et le centre de loisirs. Il vous permet également de procéder aux inscriptions à la restauration scolaire. Ces inscriptions se feront dans les mêmes conditions que les années précédentes, en version dématérialisées.

En ce qui concerne la facturation, elle est transmise à la Trésorerie après chaque fin de mois et vous est adressée par courrier par ces mêmes services. (À savoir que les repas occasionnels sont regroupés afin d'établir une seule facture).

Enfin, les inscriptions à la garderie matin et/ou soir, comme le centre de loisirs du mercredi, se font auprès de l'organisme IFAC www.ifac.asso.fr qui gère ce service pour la Mairie.

La secrétaire de Mairie, Perrine Rousseau, et moi-même restons à votre disposition pour tout renseignement.

Croyez en mes sentiments dévoués.



Le Maire,
Martine Tellier



www.brueil-en-vexin.fr

Mairie. 14, rue de l'église 78440 Brueil-en-Vexin. Tel. : 01 34 75 37 20 Fax : 01 34 75 42 28

Courriel : mairie@brueil-en-vexin.fr

République Française • Département des Yvelines • Arrondissement de Mantes la Jolie • Canton de Limay

